

AVIS FAISANT SUITE A UNE DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche maritime, relatif
à la publication des décisions de rétrocession

La SAFER Grand Est porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la {des} rétrocession{s} ci-après :

RS 67 25 0300 01

Commune de Berstett

- Surface sur la commune : 68 a 73 ca
- 24-0023

- Superficie totale : **68 a 73 ca**

pour un prix de **6 870,00 €**

à M. Thomas MORITZ, 34 rue Principale, 67112 BREUSCHWICKERSHEIM

Qualité : Double activité, dont une agricole

Motif de l'attribution : Maintien de l'exploitant. M. MORITZ met en valeur cette parcelle depuis de nombreuses années en vertu d'un bail rural.

Pour la SAFER, le 05/08/2026

Aude BAUMANN
Cheffe de service

A BERSTETT, le 14/08/2026

Visa du Maire et cachet
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

Le Maire,
Mme Valentine ERNE-HEINTZ

